

07/13

COMMISSION PARITAIRE**PROCÈS-VERBAL****de la séance du 7 octobre 2013****Présents :**

Grégoire ETRILLARD, Laure MARCUS (départ à 19h00, procuration à Daniel MUGERIN), Daniel MUGERIN, Robert SKIPPON, Vincent TERRASSE (départ à 20h30, procuration à Grégoire ETRILLARD).

Billie GOLDSTEIN, Augustin HARB, Clotilde HOPPE, Agathe LE BERDER, Tanguy LEON, Raphael OLLIVIER-MREJEN, Nicolas ROBIN (départ à 19h50, procuration à Anaïs de SAINT MARTIN), Anaïs de SAINT MARTIN.

Absents ou excusés

Pilar CALVO ALVAREZ (procuration à Robert SKIPPON), Manuel FLAM, Pierre FRANÇOIS.

Assistaient à la séance :

Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Françoise MELONIO	directrice des études et de la scolarité,
Jean-Luc POUTHIER	doyen du collège universitaire,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Francis VERILLAUD	directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,
Jacques de CHAMPCHESEL	directeur de la vie universitaire,
Pascale LECLERQ	co-directrice de la scolarité,
Julien PALOMO	responsable de la vie étudiante,
Vincent TENIERE	chargé de mission auprès du directeur,
Édith CHABRE	directrice exécutive de l'école de droit,
Céline GARÇON	responsable pédagogique à l'école de droit.

*

**

I.	Intervention de Frédéric Mion.	p.2
II.	Présentation de création d'une classe préparatoire à l'examen du Barreau (CRFPA).	p.5
III.	Bilan des admissions 2013.	p.9
IV.	Information sur l'implantation du programme Europe-Afrique.	p.12
V.	Avis sur la constitution des groupes de travail.	p.15
VI.	Adoption des procès-verbaux provisoires des séances des 17 juin et 9 septembre 2013.	p.17
VII.	Bilan sur la procédure de reconnaissance des associations.	p.17
VIII.	Échanges d'information sur des questions diverses.	p.19

COMMISSION PARITAIRE

PROCÈS-VERBAL

de la séance du 7 octobre 2013

Daniel MUGERIN ouvre la séance à 18 h 03.

En préambule, il annonce que le point n° 7 à l'ordre du jour est modifié. En lieu et place des échanges d'informations sur les questions diverses sera étudié le bilan sur la reconnaissance des associations. Daniel MUGERIN donne ensuite la liste des procurations :

- Laure MARCUS a donné procuration à Daniel MUGERIN
- Maria Pilar CALVO-ALVAREZ a donné procuration à Robert SKIPPON

I. INTERVENTION DE FREDERIC MION

Frédéric MION présente ses excuses pour n'avoir pu participer à la première réunion de la Commission paritaire, contraint par la rentrée solennelle du campus de Reims. Il présente ensuite le bilan des six premiers mois passés dans ses nouvelles fonctions et décline les perspectives et chantiers des mois à venir.

a) Exposé

Frédéric MION explique la rentrée universitaire s'est bien déroulée. Il rappelle qu'il s'agit d'un processus complexe, qui mobilise l'ensemble des services de la maison, qu'il remercie. Frédéric MION ajoute avoir participé à 16 rentrées solennelles différentes. Il revient ensuite sur les six premiers mois de son mandat et indique que les équipes de directions de Sciences Po ont été pour partie recomposées. La rentrée 2013-2014 a été changée à plus de 50 %, avec de nouveaux responsables pour la direction des études de la scolarité, le collège universitaire, la direction scientifique, la direction des ressources humaines, la direction de la communication. Par ailleurs, le nouveau directeur des services généraux et de l'immobilier devrait rejoindre l'institut dans quelques jours. À compter de son arrivée, l'équipe de direction sera complète. Pour Frédéric MION, cette équipe reconstituée est l'occasion de donner un nouveau départ à la maison Sciences Po. Cette équipe de direction est très largement féminine, voire totalement paritaire. Pour Frédéric MION, elle aura à cœur de mettre en œuvre des procédures aussi claire et transparente que possible pour répondre aux objections émises au cours des derniers mois sur le fonctionnement de l'institut. Frédéric MION indique d'ailleurs qu'il est temps pour Sciences Po de constituer des organigrammes précis permettant de définir les lignes hiérarchiques et les relations entre les organismes. Ces documents sont en cours de réalisation. Une réflexion sera également conduite sur les ajustements de périmètre de responsabilité des directions. Frédéric MION précise avoir demandé qu'une réflexion soit également engagée sur la constitution d'une direction nouvelle, la direction des ressources et de l'information scientifiques. Cette direction incorporerait ce qui relève de la direction des ressources documentaires et prendrait en charge la veille et la diffusion des contenus scientifiques de Sciences Po. La réflexion sur cette nouvelle direction est menée par François CAVALIER. Toujours au chapitre de la nouvelle organisation, Frédéric MION souhaite qu'une réflexion soit menée sur le numérique. Il annonce ensuite que le chantier de la réforme des statuts de Sciences Po est déjà en cours. Un Comité de réflexion a été mis en place avant l'été. Il sera chargé de remettre ses conclusions avant la fin du mois d'octobre. Frédéric MION déclare qu'il se saisira de ses propositions pour élaborer un projet de réforme susceptible de recueillir le consensus le plus large. Ce projet sera ensuite soumis aux instances de Sciences Po, puis transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi qu'au premier ministre, conformément aux obligations réglementaires.

S'agissant des principaux chantiers qui mobiliseront l'institut dans les mois à venir, Frédéric MION évoque les campus en région. Il dit être convaincu par la pertinence du projet pédagogique qui a fondé la

création des campus en région et par le rôle très important que ces campus ont pour l'organisation. Plusieurs questions se posent sur les campus : celle de leur viabilité et de leur soutenabilité financière et économique, et celle de leur développement, pour ceux qui seront appelés à connaître un développement, comme Reims. Frédéric MION aborde ensuite l'offre de formation initiale, notamment les deuxièmes cycles. Il explique que l'offre de Master est aujourd'hui trop foisonnante et difficile à comprendre. Pour cette raison, Frédéric MION dit avoir demandé à Françoise MELONIO de travailler à la remise à plat de l'offre de Master. Cette remise à plat pourrait conduire à des simplifications permettant d'éviter les redondances. Ce travail va donner lieu à la création d'un Comité du cursus des Masters (CoCuMa), associant des enseignants permanents et non permanents et des membres de l'administration. Les adaptations proposées ne seront décidées qu'après avoir été présentées aux différentes instances de Sciences Po. Françoise MELONIO sera assistée de Delphine GROUES, rapporteur, et ancienne directrice du campus du Havre. Delphine GROUES sera également chargée de la coordination des travaux des différents conseils de Sciences Po, en particulier la Commission paritaire et le Conseil de direction. Toujours au chapitre des deuxièmes cycles, Frédéric MION rappelle que Sciences Po s'est engagé voilà une dizaine d'années dans la création des écoles professionnelles, qui ont vocation à structurer les offres de deuxième cycle pour les rendre plus lisibles du point de vue des champs d'activité professionnelle auxquels se destinent les étudiants. Frédéric MION fait référence à l'école de journalisme, à l'école de communication, à l'école de droit et à l'école de relations internationales. Il observe que certaines des formations emblématiques de l'institut, notamment les affaires publiques, sont restées à l'écart de ce mouvement de structuration. Pour Frédéric MION, ce mouvement distingue Sciences Po des autres établissements français et se présente comme un élément fort de l'image de Sciences Po dans le monde. En conséquence, il dit avoir demandé que soient repris les travaux sur la création d'une école d'affaires publiques. Ces travaux avaient donné lieu à un premier rapport provisoire qui a été repris avant l'été et a donné lieu à un second séminaire de réflexion, le 5 octobre 2013. L'objectif serait de créer l'école à la rentrée de 2014, sous une forme hybride. Une fois cette école créée, d'autres écoles pourraient naître autour des affaires urbaines ou de certains métiers de l'entreprise qui ne sont aujourd'hui pas pris en compte par les institutions d'enseignement existantes. Au-delà du lancement de ces nouvelles écoles se pose la question de la répartition des compétences entre les services centraux de Sciences Po et ces écoles, à savoir le bon niveau de concentration ou de déconcentration des fonctions en matière de recrutement, de contenu pédagogique, de communication, d'insertion professionnelle au-delà du diplôme. Pour Frédéric MION, les écoles ont des réponses à apporter à ces questions et l'institut doit réfléchir à une meilleure répartition des compétences entre les services centraux et les écoles. Ces réflexions seront menées par l'administration de Sciences Po et dans les écoles au cours des mois à venir.

Frédéric MION aborde ensuite la question de la pédagogie numérique, qui connaît de nouvelles activités depuis quelques mois. Il évoque le lancement d'une plate-forme France Université Numérique, destinée à accueillir des cours en ligne, et ressortant des Massive Open Online Course (MOOCs), soit des cours assurés potentiellement à distance et destinés à des publics éloignés des établissements qui les proposent. Ces cours sont proposés depuis deux ou trois ans par un certain nombre d'établissements et sont ouverts à tous les publics, gratuitement (seules les certifications donnent lieu à la tarification). Frédéric MION précise que ce mouvement de création apparaît comme le signe d'un changement lourd de conséquences pour l'université en général et pour Sciences Po en particulier. L'institut doit s'interroger sur ce changement et se l'approprier. Par conséquent, deux Moocs seront proposés, à titre expérimental, à la rentrée de janvier :

- Un cours en anglais, de Bruno LATOUR, sur les humanités scientifiques
- Un cours en français de Bertrand BADIE, sur l'espace-monde

Frédéric MION précise que la réalisation de ces cours ne passe pas uniquement par une projection filmée, mais implique de repenser radicalement l'enseignement et la façon dont ce cours est dispensé, en découpant le cours en séquence plus courte qu'un cours de deux heures et en l'animant, de toutes les façons possibles, en le nourrissant d'exercices interactifs et en mettant en place un dispositif d'encadrement pédagogique adapté à la technologie. Frédéric MION estime que l'institut ne peut pas se permettre d'être absent de cette révolution si toutefois il s'agit bel et bien d'une révolution. Au-delà du lancement des cours, l'idée est de concevoir l'offre de formation numérique :

- à distance, pour des publics non-inscrits à Sciences Po,
- au sein même de Sciences Po, pour les étudiants en formation initiale ou en formation continue.

Sciences Po doit déterminer les ressources, aussi bien financières qu'humaines, pour exister dans le nouveau monde de la pédagogie numérique.

Frédéric MION aborde la question immobilière et annonce que toutes les possibilités de développement sont étudiées pour l'établissement parisien. Un projet ambitieux fait actuellement l'objet d'études approfondies. Il s'agit d'un bâtiment situé place Saint-Thomas-d'Aquin. Frédéric MION rappelle que ces questions de locaux sont centrales pour la vie de la communauté de Sciences Po. Si ce projet venait à se concrétiser, il pourrait durablement résoudre les difficultés de place et de fonctionnement rencontrées par l'institut.

Frédéric MION évoque ensuite la communauté Sorbonne Paris Cité (anciennement PRESS Sorbonne Paris Cité), et explique Sciences Po va devoir, d'ici quelques mois, adopter le mode d'organisation de la nouvelle communauté. Il rappelle qu'une Commission interne à cette communauté a été instituée pour réfléchir à l'élaboration des nouveaux statuts. Frédéric MION souhaite que Sciences Po, membre fondateur du PRESS et porteur du projet IDEX, demeure partie prenante de cette construction collective. En revanche, il souhaite que Sciences Po conserve son autonomie la plus grande, du fait de son histoire et de sa nature juridique. Frédéric MION précise que les trois autres établissements non universitaires sont positionnés sur une ligne semblable à celle de Sciences Po. De leur côté, les universités semblent s'inscrire dans une dynamique de fusion. À terme, l'institut devra définir les modalités de fonctionnements qui lui permettront de participer autant qu'il le souhaitera à des actions communes sans abdiquer sur son autonomie.

Frédéric MION conclut son intervention en expliquant que tous les éléments présentés seront réunis et structurés dans un plan stratégique à 5 ans, présenté en début d'année prochaine et ayant vocation à guider la négociation contractuelle entre Sciences Po et l'État à partir du printemps prochain.

b) Questions et observations

Anaïs de SAINT-MARTIN revient sur le Comité de cursus des Masters et rappelle que les élus de la Commission paritaire devaient être associés à la réflexion. S'agissant de la création des écoles, elle note que les échéances sont très rapides et demande si un Comité de réflexion associant les élus de la Commission paritaire va être mis en place. Anaïs de SAINT-MARTIN insiste sur la question des délais.

Frédéric MION lui répond que les instances seront saisies en temps et en heure des sujets qu'il vient d'évoquer. Il n'est donc pas question de mettre en œuvre des projets qui n'auraient pas préalablement fait l'objet d'une consultation. S'agissant du calendrier de l'école des affaires publiques, Frédéric MION reconnaît qu'il est resserré. Cependant, ce calendrier pourrait se borner, en 2014, à lancer l'école comme simple rassemblement des Masters, qui ont vocation à y figurer sans impact immédiat sur leur maquette pédagogique. À ce stade, l'institut n'envisage pas une offre de formation repensée dès la rentrée prochaine. L'objectif est de marquer un cap et de signifier un engagement qui débouchera par la suite sur des modifications concrètes pour les années scolaires 2015 et 2016.

Nicolas ROBIN rappelle que lors des prémices de ce projet d'école des affaires publiques, des réunions fructueuses s'étaient tenues entre les directeurs, les enseignants et les étudiants. Il lui semblerait intéressant de réitérer cette expérience. Nicolas ROBIN estime que les étudiants devraient également être associés au CoCuMa. Il revient ensuite sur la question de la déconcentration, et explique que si les contenus pédagogiques doivent être décidés de façon déconcentrée, une vision centrale, cohérente et globale, des différentes offres de formation doit subsister.

Frédéric MION indique que les étudiants seront associés en tant que de besoins aux projets relatifs aux écoles et à la refonte des Masters. S'agissant des questions de déconcentration, Frédéric MION précise que cela ne revient pas à priver les organes de gouvernance de la maison de leur mission.

Grégoire ETRILLARD revient sur la réforme des statuts et insiste sur le fait que la Commission paritaire doit retrouver le rôle institutionnel qui est le sien, à savoir une forme de Conseil de surveillance qui

permet de revoir les projets soumis. Grégoire ETRILLARD précise qu'avant l'arrivée de Frédéric MION s'est développée une pratique visant à ne pas consulter la Commission paritaire. Il lui semble important d'énumérer dans les statuts un certain nombre de sujets sur lesquels la Commission paritaire devra être obligatoirement consultée. Grégoire ETRILLARD précise que l'intention n'est pas de réformer l'organisation de Sciences Po et de transformer un organe consultatif en organe décisionnaire, mais de rendre la consultation obligatoire. Il déclare qu'un certain nombre de sujets échappe à la Commission paritaire, car ils n'y sont tout simplement pas présentés.

Frédéric MION observe qu'il s'agit là d'une intervention plutôt une question. Il rappelle que cette préoccupation a déjà été portée auprès du Comité de réflexion.

Daniel MUGERIN s'enquiert du calendrier précis proposé à Sciences Po pour la fin de l'année.

Frédéric MION indique que le Comité de réflexion remettra ses conclusions avant la fin du mois d'octobre. Les propositions de la direction seront soumises au Conseil de direction et au Conseil d'administration, avec préalablement consultation de la Commission paritaire, avant la fin de l'année.

Tanguy LEON revient sur la viabilité et sur le développement des campus en région, notamment celui de Reims. Il évoque des rumeurs sur le rapprochement des campus de Nancy et de Dijon et demande si un tel projet a vocation à se concrétiser.

Frédéric MION explique qu'un tel projet n'a jamais existé et qu'il n'est pas question de fusionner ces campus, mais de repenser à la marge leur projet pédagogique. Concernant le campus de Nancy, la question porte sur l'ouverture de son programme vers l'Europe du Nord. Concernant le campus de Dijon, l'idée est de se tourner vers les marges de l'Union européenne, voire de l'Asie centrale.

II. PRESENTATION DE CREATION D'UNE CLASSE PREPARATOIRE A L'EXAMEN DU BARREAU (CRFPA)

a) Exposé

Édith CHABRE rappelle que ce projet a fait l'objet d'une présentation il y a un mois. L'objet de ce point est de revenir sur les modifications apportées à ce projet à la suite des différents échanges avec la Commission paritaire. Elle présente les éléments de contexte nécessaires à l'examen du barreau : depuis un arrêté paru en 2007, les étudiants en Masters « droit économique » et « carrière judiciaire et juridique » de Sciences Po peuvent passer cet examen. Cet examen nécessite également l'inscription préalable dans un Institut d'Études Judiciaires (IEJ), émanation des universités. Par destination, les IEJ devraient être le lieu de préparation au CRFPA, mais Édith CHABRE évoque une insatisfaction générale des étudiants assistant aux cours dispensés par les IEJ. Les cours ne sont pas jugés suffisamment bons et les examens ne sont pas considérés comme suffisamment bien conçus ou bien corrigés. De fait, la majorité des étudiants qui préparent le CRFPA s'inscrit dans des classes préparatoires privées. Ces classes préparatoires sont soit des émanations des facultés de droit, soit des classes privées en tant que telles.

Dans ce contexte, Sciences Po propose de créer une classe préparatoire. Cette décision est également motivée par les étudiants. À travers cette création, l'institut souhaite garantir une préparation sérieuse et plus adaptée son cursus. Édith CHABRE rappelle en effet que le cursus de Sciences Po se distingue de celui des écoles de droit, dans la mesure où les étudiants de Sciences Po sont de niveau Master. L'objectif est de former ces étudiants en deux ans. Édith CHABRE précise que cette durée de formation existe dans d'autres pays et que cette formation a fait l'objet de nombreuses réflexions. L'idée est de former les étudiants à la profession d'avocat. Édith CHABRE distingue ensuite les compétences nécessaires à la réussite de l'examen des compétences requises pour exercer le métier d'avocat. Elle explique que comme dans certains concours administratifs, les compétences nécessaires à la réussite de l'examen peuvent être oubliées une fois que celui-ci a été passé avec succès. Traditionnellement, ces

compétences sont donc acquises quelques mois avant le passage du concours, généralement en été. Sciences Po situe son projet dans la même période.

Pour Édith CHABRE, cette nouvelle école améliorerait les chances de réussite des étudiants au CRFPA. Elle met en perspective les résultats de la prépara ENM, qui présente un taux d'étudiants admissibles de 60 % (les résultats des admissions seront connus en décembre 2013). La création de cette classe préparatoire permettra en outre de renforcer le rayonnement de l'école de droit, qui a influencé le paysage de la formation des juristes en France. Édith CHABRE rappelle qu'à l'époque de la création de cette école, des remarques avaient été émises sur l'impossibilité de former en deux des « juristes sérieux ». Finalement, après Sciences Po, Paris I et Paris II ont créé des écoles de droit. L'initiative de Sciences Po a donc changé le paysage de la formation. Édith CHABRE ajoute que la nouvelle classe préparatoire au CRFPA a vocation à accueillir prioritairement les étudiants de Sciences Po et quelques étudiants extérieurs, qui pourront relayer la qualité de l'enseignement de l'institut. Les évaluations portent sur un effectif de 100 étudiants, soit le nombre nécessaire à la constitution d'un programme intéressant, quelles que soient les options choisies par les étudiants.

Édith CHABRE explique que le projet pédagogique de cette classe préparatoire est d'apporter des outils permettant aux étudiants de devenir de bons candidats à l'examen du CERFPA :

- des cours de méthodologie,
- des cours fondamentaux sur les matières choisies, non nécessairement les matières qui auront été étudiées en Master,
- de l'actualité juridique,
- des exercices avec corrigés, de type commentaire d'arrêt ou note de synthèse.

Édith CHABRE précise que l'équipe pédagogique n'est pas recrutée à ce jour, dans la mesure où le projet n'a pas encore été voté. Il n'est pas exclu de recruter pour partie cette équipe au sein de la communauté des maîtres de conférence de Sciences Po, sous réserve que les recrutés se soumettent aux exigences de l'enseignement de prépa, soit la production d'un volume important de photocopies de 300 à 600 pages, de sujets et de corrigés détaillés. Une information sera adressée aux enseignants de l'institut.

Au chapitre du budget, Édith CHABRE indique que les projections ont été transmises dans la dernière note transmise à la Commission paritaire. Par ailleurs, les conditions financières d'inscription à cette classe préparatoire ont été modifiées : le tarif proposé est de 2500 euros. Les étudiants boursiers bénéficieront d'un tarif de 1750 euros. Édith CHABRE souligne qu'aucune autre classe préparatoire ne propose un tarif différent pour les étudiants boursiers et les étudiants non boursiers. La projection financière évalue la proportion d'étudiants boursiers à 30 %. Si l'école de droit de Sciences Po compte 20 % d'étudiants boursiers, la baisse de tarif proposée pourrait entraîner un afflux de candidatures. Ce seuil de 30 % est le seuil objectif de Sciences Po.

Édith CHABRE revient ensuite sur une question adressée par la Commission paritaire, sur la capacité des étudiants à se former par eux-mêmes, et ne pas s'inscrire dans une classe préparatoire. Sur ce point, l'institut propose de créer un cursus optionnel, de 48 heures qui compléterait le cursus de 2^e année de Master de droit, et serait orienté vers la préparation à l'examen du barreau, avec des éléments de stratégie, de méthodologie et d'actualité.

b) Questions et observations

Nicolas ROBIN aborde la question du budget, notamment la ligne « frais centraux et métiers ». Il demande à quoi correspond le montant de 108 000 euros. Il remarque ensuite que la mention « les frais de scolarité sont une garantie réelle de motivation » correspond à une vision « malthusienne et passiste » de l'argent comme facteur de motivation. Il affirme qu'aucun sociologue ne défendrait ce genre de propos. Nicolas ROBIN affirme que les étudiants ayant des frais de scolarités élevés ne réussissent pas mieux que les autres. Au demeurant, il considère que la création des heures de formation dans le Master est une excellente chose, qui permettra aux étudiants de tenter le concours sans avoir à dépenser d'importantes sommes.

Édith CHABRE explique en premier lieu que la gestion des candidats par l'administration, qui comprend les modalités d'acceptation ou de refus des étudiants, l'accès à la bibliothèque, etc., n'est pas comprise dans les coûts. Par ailleurs, le coût d'acquisition des photocopiés (5000 euros pour une matière) n'est pas non plus intégré.

Nicolas ROBIN demande si ces coûts correspondent aux droits d'auteur.

Céline GARÇON répond qu'il s'agit des coûts de commande d'ouvrage.

Édith CHABRE précise que ce coût de départ est étalé sur les différentes années. Elle évoque également les charges sociales ainsi que les frais de la direction financière. S'agissant de la vertu pédagogique des frais d'inscription, Édith CHABRE explique qu'un étudiant inscrit dans un programme ayant pour objet la délivrance d'un diplôme va devoir se conformer au règlement intérieur. Dans le cas des classes préparatoires, les étudiants qui ne payent pas de frais de scolarité peuvent décider de s'inscrire, puis éventuellement changer d'idée. Cela pose des problèmes de gestion d'effectif, de salles de cours, etc. Cette situation se produit notamment en prép'ENA.

Nicolas ROBIN observe que les étudiants ne se présentent pas en classe de prép'ENA parce que les professeurs n'y sont pas présents.

Édith CHABRE indique que certains étudiants ne s'inscrivent que pour bénéficier d'une convention de stage. Elle explique qu'en l'absence de tout contrôle, l'investissement financier apparaît comme une garantie de suivi.

Nicolas ROBIN observe que le pauvre peut donc être très motivé, mais le riche, moins.

Daniel MUGERIN explique que la position de Sciences Po ne saurait être fondée sur l'admission de ce procès. Il avance ensuite que la préparation estivale de l'IEJ de Paris I exonère les étudiants boursiers. Daniel MUGERIN se demande si Sciences Po ne se placerait pas dans une situation de risque juridique en se contentant de réduire le montant des frais d'inscription de seulement 30 %.

Édith CHABRE explique que la question *a priori* a été étudiée et qu'il n'y a pas de risque juridique, dans la mesure où la préparation de Paris I n'est pas diplômante.

Vincent TERRASSE considère, outre les aspects financiers, que le projet est beaucoup plus clair. Il remarque que la progression vis-à-vis des étudiants boursiers répond à une vision claire de ce que va apporter Sciences Po par rapport aux établissements concurrents. De ce point de vue, il lui semble légitime que Sciences Po poursuive ce projet. Il invite la Commission paritaire à soutenir ce projet et souligne l'objectif d'excellence affiché.

Daniel MUGERIN explique que tout le monde est favorable à la création de ce projet. En revanche, ses modalités peuvent être discutées.

Tanguy LEON déclare que le MET est favorable à la création de cette classe préparatoire, qui répond à un besoin des étudiants. Il ajoute être sensible à l'absence de sélectivité pour les étudiants de Sciences Po et à l'effort de 15 000 euros réalisé par rapport à la précédente version. En revanche, Tanguy LEON se demande pourquoi la dégressivité n'a pas été envisagée pour les frais d'inscription des étudiants non boursiers.

Édith CHABRE lui répond que si ce projet a vocation à répondre à un besoin, Sciences Po ne peut, dans le contexte économique actuel, le mettre en œuvre si son coût est trop important. Dans ces conditions, l'institut a choisi de s'aligner sur les tarifs pratiqués par les autres établissements, tout en accordant une réduction commune à l'ensemble des étudiants boursiers. Édith CHABRE explique qu'il n'est pas possible de compenser une réduction plus forte par une augmentation des tarifs pour des étudiants plus aisés, qui finalement, ne s'y inscriront pas.

Robert SKIPPON affirme que les discussions portent sur trois projets, relatifs aux trois annexes présentées : un premier de plein tarif, un projet d'exonération de frais d'inscription pour les étudiants

boursiers et un projet de réduction des frais d'inscription de 30 % pour les étudiants boursiers. Robert SKIPPON souhaite que les étudiants boursiers ne paient pas de frais d'inscription.

Édith CHABRE explique que ces trois annexes illustrent le budget du projet initial (première annexe) et le coût du projet contenant une exonération des frais d'inscription pour les étudiants boursiers (annexe 2), d'un montant de 62 000 euros par an. Le projet présenté en annexe 2 ne peut pas être présenté compte tenu de son coût. Il est demandé à la Commission paritaire de voter sur la projection de l'annexe 3.

Robert SKIPPON demande si ce rejet du projet correspondant à l'annexe 2 a été signifié par la direction de Sciences Po

Edith CHABRE acquiesce.

Daniel MUGERIN demande quel serait l'impact des 48 heures de formation de préparation à l'examen sur la maquette pédagogique présentée à la Commission paritaire.

Édith CHABRE répond que ces deux projets n'ont rien à voir : les 48 heures de préparation sont proposées aux étudiants de Master dans le cadre d'un cours optionnel. Ce sont des cours supplémentaires, proposés indépendamment. Le coût n'a pas été intégré à la projection.

Daniel MUGERIN demande si les commentaires d'arrêt et notes de synthèse seront proposés dans ces 48 heures de cours.

Edith CHABRE acquiesce.

Daniel MUGERIN demande si ces cours seront assurés par les mêmes formateurs que ceux de la formation estivale.

Édith CHABRE lui répond par la négative.

Françoise MELONIO observe que ces 48 heures de préparation généreront un coût supplémentaire d'un peu plus de 5000 euros.

Daniel MUGERIN observe que le montant n'est pas très élevé.

Édith CHABRE explique qu'il est calculé sur une base de 65 euros de l'heure, à laquelle sont ajoutées les charges sociales, hors immobilisation de bâtiment. Elle convient que le coût sera supérieur à 5000 euros.

Nicolas ROBIN insiste sur le fait de mieux ventiler la ligne « frais de structure centraux et métiers », en masse salariale, charges sociales, afin de garantir une meilleure visibilité des éléments budgétaires.

Françoise MELONIO explique que cela impliquerait de décomposer les frais administratifs, ce qui peut être compliqué.

Grégoire ETRILLARD soutient la proposition de Nicolas ROBIN. Il demande au moins un descriptif de ce que contiennent les sommes présentées.

Françoise MELONIO explique qu'il est possible d'énumérer les frais. Cela correspond à l'annexe 4.

Édith CHABRE précise qu'il sera très difficile d'indiquer les proportions.

Revenant sur l'intervention de Robert SKIPPON sur le budget, Françoise MELONIO indique que les budgets de l'État ne vont pas croissants dans les dotations aux établissements. Science Po souhaite ne pas faire de transfert de ressources de la formation diplômante vers cette formation supplémentaire et tient à préserver son cœur de métier.

Grégoire ETRILLARD estime qu'au-delà des modalités du projet et de la question des boursiers, vis-à-vis desquels des efforts ont été faits, cette classe préparatoire sera une réussite. Il dit être enthousiasmé par ce projet.

Daniel MUGERIN considère indispensable d'ouvrir le projet aux enseignants de Sciences Po. Il réaffirme ensuite ses inquiétudes vis-à-vis de la construction juridique du projet, notamment sur la question des boursiers. Enfin, Daniel MUGERIN dit être préoccupé par l'existence de clauses de non-concurrence dans les contrats des intervenants susceptibles d'être recrutés. Si ces clauses existaient, l'institut pourrait être attaqué devant une juridiction prudhomale.

Édith CHABRE explique que généralement, il n'y a pas de clauses de non-concurrence dans les contrats de travail. Si ces clauses existaient, l'institut pourrait courir un risque en embauchant tous ses enseignants au sein d'un même endroit, ce qui n'est pas dans ses intentions.

c) Vote

Le projet de création d'une école préparatoire à l'examen du barreau est adopté par 5 voix pour et 9 abstentions.

III. BILAN DES ADMISSIONS 2013

a) Exposé

Françoise MELONIO déclare que la dernière session a représenté une charge de travail très importante pour les corps administratifs et enseignants, qui se sont mobilisés pour assurer les admissions. Elle rappelle que la procédure de Master a été réformée en 2012 tandis que celle du collège a été réformée en 2013. Ces deux réformes ont permis d'harmoniser les procédures de Sciences Po (à l'exception d'une procédure en Master), qui comportent désormais un examen du dossier. Au niveau du collège, toutes les procédures comportent au minimum un examen de dossier (éventuellement complété par des épreuves écrites) et un oral pour tous les candidats. L'introduction du dossier et de l'oral permet de sélectionner des élèves véritablement intéressés par les programmes de Sciences Po.

Pour le collège, Sciences Po s'est engagé sur une stabilisation des effectifs, à 1500, depuis trois ans, du fait de contraintes immobilières. À la suite de la campagne de presse sur la suppression de la culture générale d'une part et dans le contexte d'incertitude qui a suivi, l'institut craignait une diminution des effectifs. Finalement, toutes les procédures ont vu leur nombre de candidats augmenter, ce qui souligne le maintien de l'attractivité exercée par Sciences Po. Françoise MELONIO précise qu'une certaine incertitude pèse sur les chiffres présentés, notamment ceux des doubles diplômés. Elle note également le très faible nombre d'absents : sur 6095 candidats à l'examen, seuls 250 ont été absents, ce qui est peu, au regard des travaux de l'aéroport de Roissy, qui ont abouti à la suppression de certains RER. La procédure a donc connu un franc succès et 1400 oraux ont été faits passer pour la seule procédure d'examen. Cet afflux de candidature a imposé une exigence de qualité : une revue systématique des protestations ou des plaintes sur les écrits et les oraux a donc été réalisée.

S'agissant des traits caractéristiques des candidats et des admis, Françoise MELONIO remarque qu'il y a peu d'évolution à ce niveau, avec 42 % de garçons inscrits et 43 % d'admis. La légère surreprésentation féminine reflète, à quelques points près, la représentation féminine plus importante dans les lycées généraux. Par série, Sciences Po a obtenu une variété accrue de l'origine des candidats, grâce à l'introduction d'une option qui évite aux candidats issus de L ou de S de suivre des préparations spécifiques pour passer l'épreuve de sciences économique et sociale. En L et en S, les proportions sont légèrement inférieures aux proportions nationales, mais l'institut continue de s'en approcher. L'augmentation des élèves issus de Bac S correspond à la montée des épreuves quantitatives à Sciences Po. Pour Françoise MELONIO, cette situation d'équilibre est satisfaisante. Elle note également qu'un

certain nombre d'élèves issus d'autres filières que la filière L choisit les épreuves de littérature et de philosophie. Ce choix n'influe pas sur la nature des résultats, dont les moyennes sont harmonisées.

Le changement majeur concerne l'origine géographique des candidats et des admis. À titre de comparaison, Françoise MELONIO indique qu'en 2012, les candidats provenaient de 1147 lycées, toutes procédures confondues. En 2013, les candidats proviennent de 1417 lycées. S'agissant des admis, la proportion est de 460 lycées en 2012 et de 503 lycées en 2013. Cette augmentation de la diversification géographique montre que les craintes de voir se réduire cette diversification n'étaient pas fondées. L'admissibilité sur dossier a très fortement favorisé les candidatures extérieures à la région parisienne. Pour Françoise MELONIO, les raisons de cette diversification sont à trouver dans la pluralité des centres d'examen, notamment ceux de la Guadeloupe et de l'île de la Réunion et dans l'introduction du dossier et de l'oral.

Les chiffres définitifs des étudiants boursiers ne sont pas connus, mais au vu des chiffres actuels, les services ont toutes raisons de croire qu'ils seront nettement supérieurs à l'année dernière.

Concernant la répartition des étudiants par campus, des différences sensibles sont à noter entre 2011 et 2013, avec une répartition de plus en plus égale entre les campus régionaux et le campus de Paris. Ce développement tient à l'importance des campagnes d'informations, aux capacités supérieures des campus et aux témoignages des élèves. Françoise MELONIO précise des affectations de candidats ont été refusées sur les campus de Reims, Poitiers et Nancy, faute de capacité d'accueil suffisante. Elle profite de ce point pour indiquer que la règle des deux choix de localisation sera étendue aux CEP l'année prochaine. Statistiquement, 80 % des étudiants voient leur premier choix accordé. Le pourcentage d'étudiants dont les deux choix ont été refusés est très faible et ces étudiants ont été contactés par téléphone afin de trouver la meilleure solution.

Françoise MELONIO aborde ensuite la question des Masters. Elle explique que les taux de sélection restent durs et que le nombre d'admis reste en partie lié aux capacités d'accueil de l'institut. Un léger fléchissement du nombre de candidats peut être observé sur la procédure française par examen. Ce fléchissement peut être la conséquence d'un problème de lisibilité des Masters (ces difficultés de lisibilité seront compensées par une journée porte ouverte). Françoise MELONIO précise que la difficulté réside dans le fait que les profils intellectuels sont différents selon les filières. La procédure internationale connaît une augmentation du nombre d'admis, mais Françoise MELONIO précise que c'est dans cette procédure que l'on compte le plus grand nombre d'admis choisissant une autre université internationale. Françoise MELONIO conclut son intervention sur la stabilisation des effectifs sera maintenue l'an prochain.

b) Discussions et observations

Grégoire ETRILLARD remarque une progression très importante, entre 2012 et 2013, du pourcentage par convention.

Françoise MELONIO acquiesce. Elle explique qu'un nombre plus faible d'étudiants admissibles a été pris par la procédure d'examen l'an dernier. Ce point doit être examiné et une audition sera lancée auprès des étudiants à la fin du mois d'octobre. La réflexion doit porter sur la proportion d'entrée par convention et d'entrée directe.

Grégoire ETRILLARD remarque que l'examen ne représente que 12 % des étudiants sont sélectionnés par le biais de l'examen, tandis que 70 % sont issus des conventions.

Françoise MELONIO précise que les étudiants conventionnés passent tous à l'oral.

Grégoire ETRILLARD demande si des stratégies peuvent être mises en œuvre pour entrer par convention.

Françoise MELONIO indique que la question devra être posée. Elle rappelle que l'entrée par convention correspondait à la volonté de faire entrer des candidats qui, par leur formation, initiale, n'étaient pas les mieux placés pour faire des notes de synthèse traditionnelles : les étudiants des écoles d'ingénieur ou

d'école de design. Les conventions ont donc une véritable légitimité, mais des questions subsistent sur l'équilibre entre les procédures et la nature des conventions.

Daniel MUGERIN demande quelles sont les écoles les mieux représentées par l'admission par convention.

Françoise MELONIO répond qu'il s'agit essentiellement des écoles d'ingénieur (école centrale, école des ponts, école des mines) ou d'écoles spécifiques, pour la communication.

Francis VERILLAUD propose la création d'un bilan sur l'ensemble des conventions, qui doivent d'ailleurs être renouvelées.

Billie GOLDSTEIN abonde dans le sens des interrogations de Grégoire ETRILLARD sur les taux de sélection.

Françoise MELONIO acquiesce. Elle précise que la direction estime que le nombre d'admis par l'examen est faible. Cela participera d'une réflexion menée par l'institut.

Billie GOLDSTEIN demande combien de candidats ont été exonérés des frais de concours.

Françoise MELONIO lui répond que les chiffres sont stables par rapport à l'année dernière.

Billie GOLDSTEIN demande si un nouveau rapport peut être envisagé s'agissant des CEP et du concours, de manière générale. L'idée serait de savoir dans quelle mesure le nouveau concours a favorisé l'accès de Sciences Po.

Françoise MELONIO lui répond que cela sera connu à partir du taux de boursier et de l'importance géographique. S'agissant des CEP, un groupe de sociologues (comprenant Vincent TIBERI) va travailler sur les externalités du dispositif sur les lycées. Les membres de ce groupe de travail vont étudier la répartition qualitative et quantitative au sein des lycées partenaires, et les conséquences sur le bassin dans lequel se trouve le lycée partenaire. Cette enquête est financée et des premiers éléments seront connus en mars. Le rapport sortira en septembre. Il sera éventuellement complété de publications scientifiques.

Grégoire ETRILLARD remarque que la proportion d'étudiants passant par la procédure internationale, pour l'école de droit par exemple, est beaucoup plus importante que celle des étudiants passant par la procédure d'examen classique, en 2012 (40 %/10 %) et en 2013 (20 %/10 %). Il se demande donc si les étudiants n'ont pas la possibilité d'intégrer l'institut plus facilement par la procédure internationale et s'interroge sur l'adoption d'éventuelles stratégies d'entrée.

Françoise MELONIO reconnaît qu'il existe des stratégies possibles partout. Mais elle ajoute que la procédure internationale suppose un degré d'investigation supérieur des étudiants par rapport aux formations proposées par l'institut, alors que les étudiants français sont, eux, naturellement au courant de ce qui se passe à Sciences Po. Par conséquent, les candidats de la procédure internationale sont déterminés à chercher le meilleur type de formation. Cela suppose la volonté d'étudier ailleurs, de s'être renseigné, ce qui explique la forte sélection à la base. Revenant sur les chiffres, Françoise MELONIO explique l'institut était encore en période de montée des effectifs du collège. Par conséquent, les places proposées à l'extérieur sont diminuées, dans la mesure où la proportion montante de collèges est plus forte. Aujourd'hui, les effectifs sont stabilisés.

Francis VERILLAUD rappelle de son côté que 90 % des candidats à la procédure internationale de Master sont de nationalité étrangère. Il précise que les jurys sont extrêmement sensibles au fait d'éviter les stratégies.

Grégoire ETRILLARD rappelle que l'idée qui sous-tend la procédure internationale est l'internationalisation des étudiants, qui doivent se confronter au choc culturel. Le fait d'avoir des étudiants français ayant étudié à l'étranger n'est donc pas un recrutement naturel, même s'il peut épisodiquement s'avérer enrichissant.

Francis VERILLAUD affirme que cette procédure est véritablement pratiquée par les étudiants internationaux. Il ajoute que les prérequis sont d'un niveau très élevé.

Tanguy LEON demande si la capacité maximale d'accueil des campus a été atteinte.

Françoise MELONIO acquiesce.

Tanguy LEON demande quelles sont les capacités d'agrandissement des campus.

Françoise MELONIO indique que les travaux sont en cours sur le campus de Nancy pour gagner quelques places supplémentaires l'an prochain. Il y aura probablement des possibilités d'extension plus importante par la suite.

Nicolas ROBIN souhaite avoir communication, *a minima*, du taux de boursiers, de la répartition par tranche des bourses et des frais de scolarité intégrés dans une comparaison de plusieurs années. Il demande que le taux de boursier soit précisé à périmètre constant, compte tenu de la réforme des bourses qui a eu lieu, afin d'avoir de véritables éléments de comparaison par rapport aux impacts de cette réforme.

Françoise MELONIO indique que l'institut ne peut pas faire travailler ses sociologues sur tous les sujets à la fois. La première enquête va donc concerner les CEP. Viendra ensuite le travail sur la cartographie des Masters, puis la revue du curriculum de collègue. S'agissant de la réforme de l'examen, Françoise MELONIO invite à attendre quelques années afin de bénéficier d'un petit peu de recul. Concernant le taux de boursiers, la direction de la scolarité espère pouvoir sortir ces chiffres pour le 21 octobre. Cela dépendra du traitement des dossiers d'inscription.

Nicolas ROBIN demande qu'un bilan soit réalisé cohorte par cohorte pour comparer les promotions.

Pascale LECLERCQ indique que selon les chiffres actuels, l'institut se situe légèrement au-dessus [du nombre d'étudiants boursiers de l'an passé].

Daniel MUGERIN demande quels sont les impacts de l'ouverture des centres d'examen en Guadeloupe et à l'île de la Réunion sur les candidats originaires d'outre-mer.

Françoise MELONIO explique qu'il y a une augmentation du nombre de candidats admis et inscrits d'outre-mer. Cependant, cette augmentation est davantage liée à la procédure d'examen des dossiers plutôt qu'à l'ouverture de nouveaux centres d'examen. Pour autant, cela ne signifie pas que les nouveaux centres d'examen n'aient pas eu d'incidence.

Robert SKIPPON aborde la question des candidatures pour les programmes de l'école doctorale, Science Politique et Relations Internationales, et remarque qu'en 2012, il y avait 32 candidatures et 14 admis, tandis qu'en 2013, il y a eu 48 candidatures et 2 admis. Il s'enquiert des raisons.

Françoise MELONIO indique qu'elle ne peut pas répondre à cette question en l'état actuel des choses. Elle ajoute que cette année, institut va présenter les dossiers des candidats à l'école doctorale aux chercheurs, de façon à mieux tenir compte de la spécificité des dossiers. Françoise MELONIO ignore si la diminution des admissions et le fait de Sciences Po, ou si elle reflète la difficulté des étudiants à se lancer dans des études longues. Les interrogations de Robert SKIPPON sont partagées par l'institut.

IV. INFORMATION SUR L'IMPLANTATION DU PROGRAMME EUROPE AFRIQUE

a) Exposé

Françoise MELONIO rappelle que le programme Europe Afrique en est à sa troisième année d'existence. La première promotion d'étudiants est actuellement en stage. Implanté provisoirement à Paris, ce programme fait l'objet d'un grand nombre de candidatures et d'une forte expansion. Le nombre de candidats a crû d'année en année et le nombre d'admis est passé de 47 à 46 puis à 63 en 2013. C'est le

programme le plus demandé des programmes internationaux. Par conséquent, un certain nombre de

demandes ne pouvait être satisfait et obligeait l'institut à orienter les étudiants vers d'autres programmes. Ce programme a donc trouvé sa place, mais souffre de ces conditions d'accueil actuelles. Cette situation fait l'objet de remontées de la part des étudiants eux-mêmes qui, affectés sur le campus de Paris, ne bénéficient d'aucun espace propre et ne disposent d'aucun enseignement identifié à partir de la deuxième année. Il leur est également difficile de bénéficier d'espaces associatifs. À ce contexte s'ajoute le coût de la vie à Paris. Ce programme accueille en effet de nombreux étudiants internationaux provenant de pays qui ne sont pas nécessairement les pays les plus riches. Malgré les bourses, ces étudiants rencontrent de réelles difficultés en matière de logement et de conditions de vie.

Faute de capacités d'accueil suffisantes, ce programme ne pourra être transféré l'an prochain en un autre lieu. Par ailleurs, il apparaît essentiel de prévenir les candidats de son éventuel déplacement. La question du déplacement de ce programme s'est posée et l'option retenue pour accueillir davantage d'étudiants (une centaine) et leur offrir de meilleures conditions est celle du campus de Reims, qui bénéficiera de places supplémentaires à partir de janvier 2015. Le campus de Reims présente en outre des avantages matériels et intellectuels.

Au chapitre des avantages matériels :

- la proximité de Paris, qui constitue un argument pour certains étudiants et enseignants,
- le coût de la vie et du logement à Reims, qui n'a pas son équivalent en région parisienne,
- le bâtiment, qui se prête à la diversité des programmes en un même lieu : deux cours séparées, un nombre plus important de salles de travail, la possibilité d'avoir deux programmes dans deux espaces différents.

Au chapitre des avantages intellectuels :

- un campus plus grand favorise les échanges entre les étudiants et garantit une meilleure qualité de service (bibliothèque, services numériques, etc.)
- Le bilinguisme du programme, qui permet aux étudiants de travailler sur l'ensemble du continent africain. La connaissance de deux langues apparaît comme politiquement essentielle vis-à-vis de l'unité du continent africain. En effet, le problème du marché de l'emploi africain est la séparation des zones. Les étudiants anglophones et francophones peuvent donc se perfectionner mutuellement. À Reims, des cours sont dispensés en anglais dans le cadre du programme euro-américain, et certains de ses cours pourraient être partagés. Par ailleurs, l'hémisphère nord-américain témoigne d'un vif intérêt pour les rapports avec l'Afrique, et des effets d'interactions intellectuelles peuvent être escomptés.

Les autres campus n'ont pas présentés des conditions d'accueil aussi satisfaisantes. Françoise MELONIO précise que l'institut va devoir faire en sorte que le transfert se passe bien. Elle ajoute que les étudiants de ce programme ont été très séduits par la vie en Campus. Cela correspond à ce qu'ils souhaiteraient avoir comme types de collectivité. L'institut devra donc accompagner ce mouvement, organiser des visites, et réfléchir à toutes les stratégies susceptibles d'être déployées pour que l'implantation se passe au mieux.

b) Discussions et observations

Raphael OLLIVIER-MREJEN demande si la direction est certaine que les locaux seront prêts en 2015 pour l'arrivée des étudiants.

Françoise MELONIO lui répond qu'en principe, les nouveaux locaux seront prêts en janvier 2015, ce qui laisse une marge de sécurité.

Raphael OLLIVIER-MREJEN s'enquiert des aides prévues pour le logement.

Françoise MELONIO lui répond que le campus de Reims contient un nombre de logements considérables, notamment un bâtiment spécifique pour le logement des étudiants. La tension en matière de logement est donc beaucoup moins importante sur les autres campus.

Tanguy LEON se demande si un transfert du campus de Paris vers le campus de Reims ne va pas aboutir à une diminution des candidats au programme.

Françoise MELONIO estime qu'il y a un risque. En revanche, elle fait observer que Reims est une ville connue en Afrique, pour des raisons qui tiennent notamment au champagne. Reims a à la fois l'image une ville proche de Paris et d'une ville bénéficiant d'une certaine renommée. Pour autant, il est possible que le nombre de candidats, notamment celui issu de la procédure internationale diminue, notamment les étudiants qui utilisent le programme Europe – Afrique pour venir à Paris.

Tanguy LEON demande pourquoi Sciences Po choisit le campus de Reims au détriment du campus de Menton, du fait des liens entre la zone arabe et l'Afrique.

Françoise MELONIO lui répond que cette solution a été envisagée, mais écartée : le coût de la vie et la possibilité de trouver des logements ne sont pas un atout favorable pour ce campus de Menton. Par ailleurs, le bâtiment du campus est proche de ses capacités maximum, si bien qu'il n'est pas possible d'y implanter une promotion de deux fois cent étudiants. Enfin, il n'est pas certain que cette implantation ait été la plus désirée pour les candidats au programme et pour les enseignants. Pour autant, Françoise MELONIO reconnaît la proximité entre l'arabe et l'Afrique et explique que l'arabe sera enseigné dans le cadre du programme Europe – Afrique. Les langues prévues dans le cadre de ce programme seront le portugais, l'arabe et le swahili.

Francis VERILLAUD observe qu'il existe une autre proximité, relative au séjour d'études et aux stages.

Françoise MELONIO explique en effet que comme le campus de Menton est prioritaire pour les affectations de la zone orientale d'Égypte, de Libye, qui tendent aujourd'hui à se restreindre du fait de leur contexte politique.

Agathe LEBERDER observe que les questions reliant les questions africaines aux questions américaines constituent un sujet véritablement intéressant. Ce projet lui apparaît donc très opportun d'un point de vue intellectuel. Elle revient ensuite sur les aspects de la vie associative, elle rappelle le groupe de travail chargé des modalités du transfert pourront y réfléchir. Il lui semble important de parvenir à transférer la vie associative qui s'est créée à Paris vers le campus de Reims. Ces questions peuvent être abordées dans le cadre d'un groupe de travail sur les moyens apportés aux associations des campus délocalisés.

Françoise MELONIO propose de mettre en place une manifestation avant le transfert afin que les étudiants puissent s'approprier les lieux.

Agathe LEBERDER acquiesce. Elle explique que le travail le plus difficile pour les étudiants, dans un campus nouveau, est justement de créer des liens et des projets. L'institut doit donc se montrer extrêmement vigilant et extrêmement présent pour favoriser l'implantation des associations, le montage du BDE, etc.

Daniel MUGERIN rend compte de deux questions posées par Laure MARCUS : « *si le choix de l'implantation à Reims était fait, quelles seraient les perspectives de développement du programme Europe – Afrique en termes d'effectifs étudiants ?* » « *Quid de la pérennité de l'enseignement commun aux étudiants du programme universitaire pour ceux qui iraient à Reims ?* » cette dernière question est relative au cours de Guillaume TUSSEAU.

Françoise MELONIO indique que pour le moment, la perspective de développement porte sur une centaine d'étudiants par convention, en tenant compte de la volonté de l'institut de ne pas augmenter les effectifs de 1500 par an en premier cycle. Si un programme est déménagé depuis Paris, cela permettra de laisser davantage de place aux Masters, qui sont en situation de compression. L'objectif porte donc sur une centaine d'étudiants. S'agissant des cours menés sur le campus de Paris, un certain nombre d'enseignants devra se déplacer. Par ailleurs, des cours en anglais seront dispensés en commun.

Jacques de CHAMPCHESEL précise que la direction de la vie universitaire a pleinement conscience de l'existence de l'Association des étudiants du programme Europe Afrique, qui est une association sportive

permanente du programme. Il précise que cette année, à titre expérimental, une association sportive permanente, spécifique au programme, sera faite. Sciences Po n'attend donc pas le transfert pour intégrer l'association dans la vie associative du campus de la vie de Paris.

Françoise MELONIO ajoute que la dimension du tronc commun d'enseignement est une dimension essentielle. Il n'y a pas de spécialisations précoces qui enfermeraient les étudiants dès la première année. De cette façon, les étudiants bénéficient d'une liberté de choix à la fin du Bachelor.

V. AVIS SUR LA CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

a) *Exposé*

Jacques de CHAMPCHESEL indique que plusieurs propositions de groupes de travail ont été transmises (une liste non exhaustive a été transmise aux élus de la Commission paritaire) :

- sur les campus en région,
- sur la réforme de la Commission de suivi social,
- sur la vie associative à Sciences Po,
- sur les questions d'égalité hommes- femmes et la mise en œuvre de la charte égalité ESR,
- sur les programmes d'année préparatoire au concours,
- sur les pratiques pédagogiques (modalités d'assiduité et examen de rattrapage),
- sur le grand O et la formation commune.

Robert SKIPPON demande la création d'un groupe de travail sur l'enseignement des langues.

Anaïs de SAINT-MARTIN s'enquiert des modalités de calendrier. Elle remarque que les propositions de groupes de travail sont nombreuses par rapport aux dates proposées et demande s'il est possible d'ajouter une ou deux date(s).

Jacques de CHAMPCHESEL explique cette année, la proposition du Conseil de direction relative à la définition d'un groupe de travail tous les mois a été suivie. Il est possible de rajouter des dates. Jacques de CHAMPCHESEL précise que l'idée était de tenir compte des vacances. Il propose de définir les sujets que la Commission retiendra pour le premier semestre, puis pour le second semestre.

Augustin HARB propose quatre groupes de travail pour le premier semestre :

- les campus délocalisés, le 22 octobre, avec une réflexion à mener sur les conseils des campus,
- la Commission de suivi social, avant le 26 novembre,
- les pratiques pédagogiques, le 26 novembre, avec une réflexion sur les absences, sur l'harmonisation des charges de travail dans les conférences, les rattrapages et les examens,
- la vie associative, le 10 décembre.

Daniel MUGERIN demande à Augustin HARB de transmettre par e-mail sa proposition de calendrier.

Anaïs de SAINT-MARTIN souhaite qu'un groupe de travail sur les questions d'égalité hommes - femmes soit mis en place dès le premier semestre. Elle précise que ce sujet avait été défini comme prioritaire à la fin de l'année dernière.

Jacques de CHAMPCHESEL déclare que les élus doivent se mettre d'accord sur les dates afin de proposer un calendrier final.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose d'ajouter une date au calendrier présenté par Augustin HARB.

Jacques de CHAMPCHESEL observe que cela fait cinq groupes de travail pour le premier semestre. Il rapporte ensuite que les conclusions du groupe de travail du 19 juin sur les campus en région recommandaient d'attendre les apports de la réflexion sur la réforme des statuts pour en mesurer les impacts. Dès lors, le groupe de travail sur les campus délocalisés du vent de 2 octobre ne disposera pas de tous les éléments d'information.

Françoise MELONIO revient sur le groupe de travail chargé de la question du grand O. Elle explique que le grand O fait l'objet d'une insatisfaction partagée des enseignants et des étudiants. L'un des enjeux de ce groupe de travail est l'identité commune de Sciences Po en Master. Des réflexions ont été engagées dans le cadre d'une Commission d'enseignants, mais il est nécessaire qu'un groupe de travail étudie la question au cours du premier semestre. Le grand O ne sera pas modifié cette année, mais l'institut doit pouvoir changer les cours de formation commune à partir de septembre 2014 pour pouvoir changer le grand O l'année suivante. Françoise MELONIO précise que cette réflexion est décisive sur la nature des cours et représente un enjeu fondamental vis-à-vis de l'identité de l'institution.

Jacques de CHAMPCHESNEL demande si le groupe de travail sur la vie associative peut être déplacé en début de second semestre. Il précise que tous les groupes de travail sont importants, mais qu'il est nécessaire de définir les priorités par rapport aux impératifs de calendrier.

Augustin HARB acquiesce.

Grégoire ETRILLARD s'enquiert de la production du groupe de travail chargé de la question du grand O. Il demande si ce groupe de travail aura un rapporteur et si un compte-rendu sera établi. Grégoire ETRILLARD précise qu'il ne pourra se rendre à tous les groupes de travail, mais qui souhaiterait avoir connaissance de ce qui s'y dit.

Françoise MELONIO convient qu'il s'agirait d'une bonne pratique.

Daniel MUGERIN indique que cela n'existe pas en l'état actuel des choses.

Jacques de CHAMPCHESNEL propose qu'un compte-rendu des points essentiels soit rédigé.

Augustin HARB précise qu'il est possible de changer l'ordre des deux premiers groupes de travail.

Jacques de CHAMPCHESNEL décline les éléments de calendrier :

- la Commission de suivi social, avant le 22 octobre
- les campus délocalisés, avant le 26 novembre
- les pratiques pédagogiques, le 26 novembre
- le grand O et les formations communes, le 10 décembre

Il s'enquiert du groupe de travail sur l'égalité hommes - femmes.

Agathe LEBERDER rapporte que ce groupe de travail sur l'égalité hommes femmes a été demandé par des étudiants, notamment à l'occasion d'une conférence organisée sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur, et en particulier à Sciences Po. Les élus des différents Conseils ont été invités à cette conférence et beaucoup sont venus. Cette conférence a été menée au moment de la parution de la charte ESR. Agathe LEBERDER précise que des cas de harcèlement sexuel ont eu lieu au sein de l'institut et ont été gérés avec difficultés tant par les organisations étudiantes que par l'administration de Sciences Po du fait de l'absence de ligne directrice et d'instance dévolue à ces problèmes.

Françoise MELONIO objecte que les enseignants concernés par les cas de harcèlement sexuel ne se trouvent plus dans l'institut.

Agathe LEBERDER s'en félicite, mais observe que la section disciplinaire ne fonctionne pas et n'a jamais été saisie. Elle remarque également qu'aucune instance n'existe pour gérer les problématiques qui ont trait aux questions de l'égalité hommes - femmes à Sciences Po. En conséquence, les cas sont récupérés par les organisations étudiantes, qui ne sont pas formées pour les traiter. Agathe LEBERDER revient sur la charte ESR et explique que l'idée qui sous-tend cette charte est de mettre en place des médiateurs dans les établissements enseignement supérieurs.

Jacques de CHAMPCHESNEL rappelle que l'objet de la présente discussion est d'étudier les possibilités de traitement des groupes de travail au premier semestre. Il insiste sur le fait que l'ensemble des sujets sera

traité. L'objectif est de réunir les bonnes personnes. Il réitère sa question sur le nombre de groupes de travail – quatre ou cinq – d'ici le mois de décembre.

Anaïs de SAINT-MARTIN demande s'il est possible d'ajouter un groupe de travail en décembre.

Jacques de CHAMPCHESEL indique qu'il transmettra aux membres de la Commission paritaire une proposition de cinq dates pour le premier semestre. Il invite les élus lui transmettre leurs propositions de date.

VI. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 17 JUIN ET 9 SEPTEMBRE 2013

Daniel MUGERIN précise que comme de coutume, les remarques peuvent être transmises par mail à Céline TEVINO.

Les procès-verbaux provisoires des séances du 17 juin et du 9 septembre 2013 sont adoptés sous réserve des modifications mineures apportées par les membres de la Commission paritaire.

VII. BILAN SUR LA PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS

a) Exposé

Julien PALOMO indique que le recueil des soutiens aux associations s'est achevé le 7 octobre à 8 h. Sur 95 associations candidates, 75 ont obtenu les 120 soutiens. La participation des étudiants à cette procédure est en constante augmentation. Elle est établie à 55 % des étudiants cette année.

b) Questions et observations

Grégoire ETRILLARD déplore que ce bilan soit abordé de façon subreptice. Il aurait souhaité pouvoir examiner le document plus en détail.

Julien PALOMO rappelle que la procédure s'est achevée ce matin. Il ajoute que toutes les associations attendent désormais la décision de reconnaissance de la Commission paritaire.

Grégoire ETRILLARD explique que sa remarque ne constitue pas une mise en doute du professionnalisme de la direction. Il aurait simplement souhaité bénéficier de documents préalables. Grégoire ETRILLARD dit être parfaitement conscient du travail important qui vient d'être réalisé, mais déplore un sujet « abordé à la va-vite » en Commission paritaire.

Julien PALOMO propose qu'une notice d'information rappelant les attentes du débat soit émise à l'attention des membres de la Commission l'année prochaine.

Jacques de CHAMPCHESEL précise que le groupe de travail sur la vie associative pourra travailler sur ce sujet. Il rappelle que la procédure de reconnaissance des associations ouvre droit à des subventions et leur permet de préparer leurs événementiels.

Daniel MUGERIN propose d'ouvrir le débat. Il rappelle que la Commission paritaire procède traditionnellement à certains repêchages.

Tanguy LEON observe que les soutiens nécessaires étaient auparavant de 60. Il demande pourquoi la direction a doublé le nombre.

Julien PALOMO explique que le nombre de soutiens a crû, parallèlement au nombre d'étudiants de Sciences Po, du fait du doublement des effectifs :

- de 1872 à 1984 : 40 soutiens,
- de 1984 à 2008 : 60 soutiens,
- de 2008 à aujourd'hui : 120 soutiens.

Anais de SAINT-MARTIN s'enquiert des critères de repêchage.

Julien PALOMO explique que la direction est neutre vis-à-vis de ce sujet. Seule la Commission paritaire peut décider de repêcher une ou plusieurs associations.

Augustin HARB déclare que l'année dernière, 5 associations proches du seuil de 120 avaient été repêchées. Il propose d'en repêcher autant cette année.

Daniel MUGERIN rappelle que la convenance porte sur les associations ayant une marge de 5 en deçà du seuil.

Julien PALOMO convient que cette marge peut correspondre à un « accident industriel » plutôt qu'à un réel désintérêt des étudiants.

Daniel MUGERIN précise également que certaines associations n'ont pas atteint le seuil de 120, mais font partie de longue date du paysage associatif de Sciences Po. Il indique que ces associations pourraient être repêchées. Il évoque notamment l'UEJF.

Julien PALOMO observe que l'UEJF est victime de cet accident industriel pour la deuxième année consécutive.

Augustin HARB déclare que la marge des 5 voix pourrait être étendue pour les partis politiques. Il propose, exceptionnellement, d'aller jusqu'à 10 voix.

Robert SKIPPON demande si l'EELV est un parti politique

Daniel MUGERIN acquiesce. . Il s'agit d'Europe Écologie Les Verts.

Robert SKIPPON propose que les 5 premières associations de la liste soient repêchées.

Daniel MUGERIN décline la liste des associations repêchées : Solidaires, UEJF, EELV, Sciences Poker et Bretons de Sciences Po.

Julien PALOMO demande si l'objet de ces 5 associations est clair pour tout le monde.

Les membres de l'assemblée acquiescent.

Agathe LEBERDER demande si les associations non reconnues bénéficient de moyens d'exister.

Julien PALOMO acquiesce. Les étudiants conservent la liberté de s'associer. La procédure de reconnaissance est un moyen d'accéder, logiquement, à ce que propose la direction universitaire : salles, tracts, subventions, etc. Une association non reconnue ne peut être chassée des locaux sous prétexte qu'elle n'a pas été reconnue.

Grégoire ETRILLARD demande si les subventions sont attribuées automatiquement.

Julien PALOMO répond par la négative. Il précise que les enveloppes sont de plusieurs ordres : Commission de la vie étudiante, direction de la vie universitaire. Il n'y a pas de subventions de base.

Clothilde HOPPE rappelle que le groupe de travail sur la vie associative devra étudier la question des associations des campus délocalisés, peu représentées dans la procédure de reconnaissance des associations. En l'état actuel de son fonctionnement, la procédure ne permet pas de les reconnaître.

Jacques de CHAMPCHESEL indique que le règlement de la vie étudiante stipule que la création des associations doit avoir lieu sur chaque campus.

Julien PALOMO convient qu'il faut envisager la possibilité d'une procédure de reconnaissance des associations dans chacun des campus tout en réduisant la procédure actuelle au seul campus de Paris.

Jacques de CHAMPCHESEL rappelle en effet que chacun des 7 campus participe à la procédure actuelle. Il précise que cette situation sera soulignée le 10 octobre par le directeur de la vie universitaire lors de la rencontre entre les associations. Les associations doivent comprendre qu'elles sont tributaires des voix des campus en région.

Julien PALOMO explique que malgré ce rappel, la procédure actuelle n'est pas adaptée à la vie associative des 7 camps. Il considère qu'il serait normal de s'interroger sur d'autres modalités de reconnaissance.

Grégoire ETRILLARD revient sur le nombre de soutiens et dit ne pas comprendre l'intérêt de fixer un seuil si ce seuil n'est pas respecté.

Julien PALOMO indique que cette réflexion a déjà été portée devant les Conseils l'an passé. Il avait été convenu de voter sur le principe du repêchage, puis sur le nombre d'associations à repêcher.

c) Vote

Daniel MUGERIN propose de voter sur le principe du repêchage.

Grégoire ETRILLARD déclare qu'il s'abstient. Il affirme que sa connaissance de la procédure et des associations est insuffisante pour prendre une décision informée. Il précise que son abstention ne signifie pas un rejet de la procédure.

Le principe du repêchage est adopté à l'unanimité (moins deux abstentions).

Daniel MUGERIN propose de procéder à un vote global sur les 5 premières associations n'ayant pas atteint le seuil de 120 voix.

Les associations sont repêchées à l'unanimité des votants (moins deux abstentions).

VIII. ÉCHANGE D'INFORMATION SUR DES QUESTIONS DIVERSES.

Robert SKIPPON annonce que sa suppléante a décidé de quitter son mandat. Il s'interroge sur la procédure à suivre pour la remplacer.

Daniel MUGERIN propose de vérifier ce point de droit pour la prochaine séance. Il annonce que le point relatif à l'état des discussions et de l'implication de la Commission paritaire dans le processus de consultation des nouveaux statuts de Sciences Po sera traité lors de la prochaine séance. Un compte-rendu intégral de l'audition du 27 septembre dernier sera rédigé par Anaïs de SAINT-MARTIN. Daniel MUGERIN précise qu'une Commission paritaire se tiendra le 14 octobre à 17h. Elle sera dédiée à l'adoption des bilans des associations permanentes de Sciences Po.

Julien PALOMO indique que la Commission paritaire la plus longue consacrée au bilan des associations a duré 3h45.

La séance est levée à 20h55.